

## Ensemble pour l'avenir de notre métier, pour votre avenir, adhérez au SNES maintenant !

### Cotisation syndicale trop chère ?

La réduction d'impôt est égale à 66% du montant de la cotisation : ainsi une cotisation de 116 € (certifié 3<sup>ème</sup> échelon) ouvre droit à 76€ de crédit d'impôt et ne « coûte » donc en réalité au final que 40€.

Il est aussi possible de payer en 8 prélèvements fractionnés.

Pour bénéficier de cette réduction de votre impôt sur le revenu 2013, votre cotisation doit être versée au plus tard le 31/12/2013.

### Problèmes financiers ?

Si vous réglez votre cotisation syndicale maintenant, le premier prélèvement mensuel interviendra le 10 janvier ou le 10 février selon les cas.

### Changer de cap

De l'ambition pour nos métiers et la jeunesse  
Sauvegarder et développer nos droits sociaux (santé, retraites)

### Partager les richesses



Pour nos salaires, pour nos métiers,  
nos disciplines, nos qualifications,  
pour le service public d'éducation !



La profession a besoin d'un syndicalisme puissant, exigeant,  
revendicatif et déterminé.

En adhérant au SNES-FSU, vous y contribuerez !

### Sommaire :

- 1) Adhérer au SNES maintenant
- 2) Calendrier prévisionnel
- 3) Bulletin d'adhésion

### Élections professionnelles

Le SNES dans l'académie de  
Versailles : 57,14% des voix et  
35 sièges sur 55.

**Vous avez fait appel au SNES, vous nous avez laissé vos coordonnées. Vous partagez les idées que nous défendons...**

**Défendre les collègues, les informer, leur donner la parole, impulser le débat sur les grands enjeux de notre métier, organiser l'action collective...**

**C'est à tout cela que « sert » le SNES, syndicat majoritaire du second degré, qui n'a pas d'autres ressources que les cotisations de ses adhérents.**

# Pour une information claire, une défense efficace : le SNES

**Avec le SNES, suivez votre carrière !**

## CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE GESTION

<b>PROMOTION D'ECHELON</b>	
CAPN Agrégés :	18, 19, 20 février
CAPA Certifiés :	10 décembre
CAPA CPE :	25 novembre
CAPA Co-Psy :	7 novembre
<b>INTER 2014</b>	
Groupe de travail priorité au titre du handicap	14 janvier
Groupe de travail de vérification des vœux et barèmes	15 au 20 janvier
FPMN affectations	5 au 12 mars
<b>LISTES D'APTITUDE</b>	
CAPA Accès au corps des certifiés	24 mars
CAPA Accès au corps des agrégés	25 mars
<b>NOTATION ADMINISTRATIVE</b>	
CAPA Agrégés	30 mai
CAPA Certifiés	28 avril
CAPA CPE	9 avril
CAPA Co-Psy	26 mai
<b>CONGE FORMATION</b>	
	10 avril
<b>TABLEAU d'AVANCEMENT</b>	
CAPA Hors classe agrégés	mai (en attente de la date précise)
CAPA Hors classe certifiés	2 juillet
CAPA Hors classe CPE	3 juin
CAPA Accès au grade de DCIO	22 janvier
<b>INTRA 2014</b>	
Groupe de travail priorité au titre du handicap	6 mai
Groupe de travail mouvement spécifique	14 mai
Groupe de travail de vérification des vœux et barèmes	7 au 13 mai
FPMA affectations	11 au 13 juin

***Si vous nous avez déjà adressé votre cotisation syndicale merci de ne pas tenir compte de ce courrier et de bien vouloir nous en excuser !  
En cas de problème, n'hésitez pas à nous contacter.***

## NOUS JOINDRE :

**Par téléphone : 08 11 11 03 84 ou 03 85**

**Par fax : 01 41 24 80 62**

**Par mail : [s3ver@snes.edu](mailto:s3ver@snes.edu)**

**Site : [www.versailles.snes.edu](http://www.versailles.snes.edu)**

**Adresse : Section académique SNES Versailles**

**3, rue Guy de Gouyon du Verger**

**94 112 Arcueil CEDEX**

**RER B Arcueil-Cachan**

Pour vous informer et pour vous défendre dans le cadre de règles valables pour tous en exigeant le respect des qualifications, des missions et des garanties statutaires, vous pouvez compter sur les élus du SNES.

La profession nous a renouvelé largement sa confiance lors du scrutin des élections professionnelles du 20 octobre 2011 en portant 57 % des voix sur les listes du SNES contre 51,6% lors du scrutin précédent et en nous donnant l'écrasante majorité des sièges (35 sièges sur 55) dans les CAP et les CCP.

A travers nos publications (US mutations, carrières...) et le site du SNES, grâce à l'organisation de réunions et de permanences, par l'envoi de mails, nous vous tenons régulièrement au courant de vos droits à chaque étape importante.

Lors des commissions qui examinent toutes les décisions de l'Administration relatives à votre carrière (notation administrative, mutations, avancement d'échelon...), les élus du SNES contrôlent la régularité des opérations de gestion, vérifient que l'Administration ne commet pas d'erreur, proposent régulièrement des améliorations et contestent l'arbitraire en toute occasion. Notre travail est facilité lorsque nous sommes en possession des fiches de suivi syndical téléchargeables sur notre site pour chaque opération.

## Pour être informé de vos résultats

Dès la fin des commissions, mails et SMS sont adressés par le SNES aux collègues syndiqués concernés. La permanence téléphonique est renforcée durant ces périodes.

Les collègues syndiqués peuvent également consulter leur résultat individuel sur notre site Internet national **[www.snes.edu](http://www.snes.edu)** (accès avec numéro adhérent et code).

Un courrier postal est également envoyé à tous les syndiqués avec le compte rendu des commissions et le résultat individuel.

## Défense des personnels et syndicalisation

Le SNES, fort de la confiance majoritaire des collègues et du nombre de ses élus, **défend tous les personnels**, avec le souci constant de l'équité pour tous.

Cette activité n'est possible que grâce aux moyens financiers que les syndiqués du SNES lui apportent.

Chacun comprendra donc que le SNES accorde une **priorité à ses syndiqués** en ce qui concerne l'information avant et après les commissions.